

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Green Power International

Green Power International (Europe) S.A., 2, rue Christophe Plantin, à L-2339 Luxembourg, [contact@gpieurope.com](mailto:contact@gpieurope.com).

RCS : B153572 – TVA : LU24024029

#### PREAMBULE

- (i) Les présentes conditions générales de vente (ci-après : « CGV ») s'appliquent à tout achat d'article (ci-après : le(s) « Produit(s) ») effectué par un acheteur (ci-après : le « Client ») auprès de la société Green Power International (Europe) S.A. (ci-après : « GPI »).

Tout achat auprès de GPI implique automatiquement l'acceptation expresse, irrévocable et sans réserve des présentes CGV par le Client, à l'exclusion de toutes autres conditions. Les conditions complémentaires posées par le Client sont donc exclues, à moins que GPI ne les aient expressément et préalablement approuvées par écrit. Toute clause dérogatoire ou particulière qui serait ainsi validée sera de stricte interprétation.

- (ii) GPI se réserve le droit de modifier en tout ou en partie et à tout moment les présentes CGV, dont seule la dernière version sera applicable à tout contrat en cours ou à conclure. Le Client accepte d'être toujours tenu par la dernière version des CGV, telles qu'applicables et telles que mises à disposition du Client sur le site internet de GPI (<https://www.gpieurope.com>).

#### Article 1 : Commandes

##### 1.1. Information sur les produits :

GPI propose sa gamme de produits sous diverses formes, tant écrit (catalogues, brochures, etc.), que numérique (site internet, e-mail, etc.).

Les prix, spécifications techniques, dimensions, poids et autres renseignements portés sur les tarifs, catalogues, prospectus, notices ou site web ne sont qu'indicatifs et ne peuvent engager de quelque manière que ce soit GPI.

GPI se réserve le droit de modifier à tout moment et sans avis préalable les produits et les prix afférents sans avoir l'obligation de modifier les produits précédemment livrés ou en cours de commande.

##### 1.2. La prise de commande :

En passant commande, le Client propose à GPI la conclusion d'un contrat d'achat, que GPI est en droit d'accepter ou de refuser, par exemple en cas de changement de produit ou de

prix. Dans ce dernier cas, GPI adressera un devis personnalisé au Client, que celui-ci sera libre d'accepter ou de refuser.

Les commandes sont considérées comme définitives soit lorsque GPI les a confirmées par écrit (courrier, e-mail, télécopie, etc.) ou les a expédiées au Client, soit lorsque le Client a accepté le devis établi par GPI à son attention.

### 1.3. Modification et annulation de la commande :

Toute modification ou annulation de la commande par le Client ne sera prise en considération que si elle est parvenue à GPI par lettre recommandée avec accusé de réception avant qu'elle soit devenue définitive au sens de l'article 1.2. A défaut, le Client serait tenu par sa commande initiale.

### 1.4. Rupture de stocks et cessation d'approvisionnement d'un produit :

Toute offre s'applique dans la limite des stocks disponibles et peut être adaptée ou retirée à tout moment par GPI. GPI ne saurait être tenue responsable de la non-disponibilité d'un article. Toute offre sera, le cas échéant, soumise aux conditions de validité qu'elle précise.

En cas de cessation de fabrication d'un produit, les produits dont la demande est en cours seront remplacés par des produits équivalents de par leur qualité et leur usage, sans que le Client ne puisse résilier sa commande ou faire valoir un quelconque grief de ce chef.

## **Article 2 : Prix**

2.1. Tous les prix sont indiqués en euros, hors TVA, et n'incluent pas les éventuels frais d'envoi (transport/emballage), frais de service, impôt, taxe, droit ou autre prestation. Le cas échéant, les frais supplémentaires facturés sont mentionnés séparément sur la facture.

2.2. Tout achat par le Client est facturé au prix en vigueur au jour de la confirmation ou l'envoi de la commande par GPI ou de l'acceptation du devis par le Client.

En aucun cas le Client aura un droit acquis sur les prix d'achat qu'il aurait pu obtenir à l'occasion de ses précédentes commandes. GPI restera donc libre en tout temps de modifier ou adapter ses prix sans devoir en justifier.

2.3. Une facture sera émise par commande et sera adressée par voie électronique à l'adresse e-mail renseignée par le Client. La facturation se fait 2 chiffres après la virgule.

## **Article 3 : Conditions de paiement**

### 3.1. Modalités de paiement :

Les factures se paient au comptant pour toute première commande.

A l'issu de la première commande, un délai de paiement pourra être accordé par GPI.

Le délai de paiement sera indiqué sur chaque facture et devra être respecté par le Client. Si la facture ne contient pas de délai de paiement, le montant est dû au plus tard 30 jours

à compter de la date d'expédition des Produits, ou à défaut, de l'avis de leur mise à disposition par GPI, sans jamais pouvoir dépasser 30 jours suivant la date d'émission de la facture.

Des délais de paiement peuvent être consentis après étude du dossier du nouveau Client et sous réserve de l'accord des services financiers de GPI.

GPI se réserve la possibilité d'exiger à tout moment une garantie de paiement, telle qu'une caution bancaire. Le refus de remettre à GPI une garantie, lorsqu'elle est exigée, autorise celle-ci à suspendre immédiatement les livraisons.

En cas de règlement par lettre de change, celle-ci doit être retournée à GPI dans les 10 jours à partir de sa date d'émission. GPI se réserve le droit de suspendre les livraisons si la lettre de change ne lui est pas retournée dans le délai précité.

Toutes les factures sont payables à l'ordre de GPI, selon les modalités qui sont précisées sur lesdites factures.

### 3.2. Retard ou défaut de paiement :

En cas de retard ou défaut de paiement par le Client, GPI pourra suspendre toute autre commande en cours, et ce sans aucun préjudice à ses droits.

Toute somme non payée dans les délais fixés à l'article 3.1. entrainera de plein droit et sans mise en demeure préalable l'exigibilité d'intérêts de retard calculés sur la base du taux prévu par la loi du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard, modifiée par la loi du 29 mars 2013, augmentés de 5 points de pourcentage, à compter de la date d'exigibilité et ce, jusqu'au paiement intégral de la facture.

Toute somme non payée dans un délai de 15 jours suivant la date limite de règlement visé plus haut sera par ailleurs majorée de plein droit et sans mise en demeure préalable d'une clause pénale de 15 % du montant dû, avec un minimum de 75,00 euros.

Le non-paiement, même partiel, d'une facture à sa date d'échéance entraine l'exigibilité immédiate de l'ensemble des sommes dues par le Client à GPI et autorisera GPI à suspendre toute livraison jusqu'à complet paiement. GPI se réserve dans pareil cas également le droit de résilier avec effet immédiat tous les contrats conclus avec le Client et solliciter la restitution des Produits déjà livrés, sans que GPI n'ait à accomplir d'autres formalités, notamment judiciaires ou extrajudiciaires, et sans que le Client ne puisse prétendre à la moindre indemnisation. La résolution concernera non seulement la commande en cause, mais aussi toutes les autres commandes impayées, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. Le Client reconnaît et accepte qu'en pareille hypothèse, il n'aura droit à aucun remboursement et à aucune indemnité, et renonce, le cas échéant, à toute forme d'indemnisation pour quelque préjudice que ce soit, même au titre des Produits commandés et payés par le Client, mais non entièrement fournis par GPI.

En toute hypothèse, le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement des sommes dues, y compris les honoraires d'avocat et les frais de justice.

En aucun cas, le Client ne pourra suspendre le paiement ou compenser quelque somme que ce soit sans l'accord écrit et préalable de GPI.

Tout paiement partiel sera d'abord imputé sur les intérêts, puis sur la partie non privilégiée de la créance, et enfin sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

En cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus de paiement. De même, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure préalable.

#### **Article 4 : Transfert de propriété et des risques, réserve de propriété**

- 4.1. La charge des risques est transférée au Client dès l'expédition des Produits par GPI. Le Client répondra par conséquent de tous les dommages ou pertes occasionnés aux Produits.
- 4.2. Sans préjudice de ce qui précède, GPI conserve la propriété des biens fournis au Client jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix, en principal et en accessoire. Le Client s'engage, le cas échéant, à signaler la réserve de propriété de GPI à tout tiers qui pourrait formuler la moindre prétention sur les Produits, par exemple à l'occasion d'une saisie sur les Produits en attente de paiement complet. En cas de saisie ou de toute autre intervention d'un tiers sur les Produits, le Client devra impérativement et immédiatement en informer GPI afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits.
- 4.3. Tant que le prix n'aura pas été intégralement versé, le Client devra individualiser les Produits livrés et ne devra en aucun cas les mélanger notamment avec d'autres marchandises de même nature provenant d'autres fournisseurs. A défaut d'individualisation, GPI se réserve le droit d'en exiger le remboursement et de reprendre les Produits encore individualisés.

#### **Article 5 : Livraison**

##### 5.1. Modalités de livraison :

La livraison se fait à l'endroit spécifié dans la commande et sera réputée accomplie, soit par la remise directe du produit au Client, soit par simple avis de mise à disposition, soit par la remise à un expéditeur ou un transporteur dans les locaux de GPI.

Le Client est tenu de retirer les Produits achetés au moment de leur livraison. Si le Client refuse de les retirer ou omet de communiquer des informations ou instructions indispensables à la livraison, la commande sera mise à disposition, dans les meilleurs délais, au siège de GPI, sous la seule responsabilité du Client. Le Client devra par ailleurs s'acquitter des frais de stockage de 10,00 euros HTVA par jour et par palette pour tout Produit stocké par GPI, étant entendu qu'une palette sera en toute hypothèse comptabilisée, peu importe que les Produits concernés complètent ou non une palette entière.

Les produits sont livrables « départ Luxembourg » vers le lieu convenu, et voyagent dans tous les cas aux risques et périls du Client, auquel il appartient de contracter, le cas échéant, une assurance transport.

Tout refus de livraison pour tout autre motif que la non-conformité ou le défaut du Produit sera considéré comme abusif et pourra donner lieu à la réclamation par GPI d'une indemnité forfaitaire de 5 % du prix du produit HTVA, avec un minimum de 100,00 euros, correspondant aux frais de transport, sans préjudice pour GPI de réclamer la réparation intégrale de son dommage.

En cas de dévalorisation d'une manière ou d'une autre d'un Produit retourné, GPI se réserve le droit d'en tenir le Client pour responsable et d'exiger une indemnisation pour toute perte de valeur résultant d'un usage des Produits par le Client allant au-delà de ce qui est nécessaire pour déterminer la nature, les caractéristiques et le fonctionnement des Produits en question.

## 5.2. Délais de livraison :

GPI traitera les commandes dans les meilleurs délais, en fonction de leur ordre d'arrivée et des possibilités d'approvisionnement et de transport.

À défaut de délai de paiement prévu à l'article 3.1., le délai de livraison fourni le cas échéant par GPI ne commencera à courir qu'à partir de la réception par GPI du paiement de la première facture. En cas de paiement tardif par le Client, le délai de livraison sera prorogé d'office de la durée du retard.

Les délais de livraison sont fournis et éventuellement confirmés à titre purement indicatif et sans garantie. Par conséquent, tout retard dans l'exécution d'une commande ne peut en aucun cas donner lieu à un quelconque dédommagement, quelconque annulation de la commande, ni à un recours en justice ou à une rupture du contrat par le Client. Toutefois, si 3 mois après une mise en demeure restée infructueuse, le Produit n'a pas été livré, pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra alors être résiliée, sans que le Client ne puisse toutefois prétendre au versement d'une indemnité ou de dommages et intérêts.

Le délai de livraison est prolongé de plein droit en cas de circonstances indépendantes, telles que : indisponibilité des références commandées, grève partielle ou totale, intempéries, difficultés d'approvisionnement, et plus généralement en cas de survenance d'un événement présentant ou non les caractères juridiques de la force majeure ou du cas fortuit empêchant GPI d'exécuter ses obligations dans des conditions normales, dont notamment et sans que cela soit exhaustif, la guerre, l'émeute, les actes de piraterie, l'incendie, les grèves, les accidents, les épidémies, l'impossibilité d'être approvisionné.

GPI est déchargée de son obligation de livraison si le cas de force majeure visé à l'alinéa précédent empêche la livraison du Produit dans un délai de 3 mois.

GPI tiendra le Client au courant, en temps utile, des cas et événements de force majeure affectant la livraison du Produit.

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le Client a lui-même exécuté toutes ses obligations envers GPI, qu'elle qu'en soit la nature.

## **Article 6 : Reprise**

### 6.1. Politique de reprise :

En principe, aucune demande de reprise de Produits vendus par GPI au Client n'est acceptée.

## **Article 7 : Garanties et réclamations**

### 7.1. Obligation de contrôle du Client et délai de garantie :

Le Client contrôle les Produits au moment de la livraison et signe tous les documents que lui soumettra GPI ou le transporteur désigné par elle (lettre de voiture, bon de livraison, etc.). Il appartient au Client, en cas d'avarie ou de manquement apparent, de conformer sans délai ses réserves auprès du transporteur en les mentionnant précisément sur le bon de livraison et le document de transport, daté et signé, laissé au chauffeur dès réception de la livraison. Le Client adressera ensuite copie desdits documents à GPI par e-mail ([contact@gpieurope.com](mailto:contact@gpieurope.com)) dans un délai de 3 jours calendriers à compter du jour de la livraison.

Les défauts ou non-conformités cachés devront être dénoncés à GPI dans un délai de 7 jours calendrier à dater de la livraison.

Passé ces délais, les Produits seront réputées agréés en qualité et en quantité et toute contestation ultérieure sera irrecevable.

### 7.2. Garantie :

En cas d'application de la garantie, GPI procédera dans un délai normal au remplacement des pièces reconnues par elle comme défectueuses, par des nouvelles pièces, identiques ou équivalentes, sans que GPI n'ait à supporter d'autres frais liés, le cas échéant, aux dommages ou pertes causés directement ou indirectement au Client.

Si le remplacement n'est pas possible, GPI procédera au remboursement du Produit selon les modalités fixées à l'article 7.6.

### 7.3. Conditions d'application de la garantie :

La garantie de reprise de GPI n'est susceptible de s'appliquer que si :

- tous les Produits et leurs composants ont été entièrement payés ;
- le Client ou son partenaire installateur a effectué l'installation en professionnel selon les règles de l'art et en respectant les normes, notamment électriques, en vigueur, ainsi que les prescriptions techniques préconisées par le fabricant ;

- le Client utilise le Produit dans des conditions normales et en assure l'entretien conformément aux instructions de GPI.

La garantie ne s'applique qu'aux Produits achetés.

#### 7.4. Causes d'exclusion de la garantie :

Dans tous les cas, la garantie est exclue :

- si la matière ou la conception défectueuse provient du Client ;
- si le dysfonctionnement ou défaut résulte d'une intervention sur le Produit effectuée par le Client ou d'un tiers, sans autorisation expresse et écrite de GPI ;
- si le dysfonctionnement ou défaut provient de l'usure normale du Produit, d'une négligence ou défaut d'installation ou d'entretien de la part du Client ou bien de son partenaire installateur ;
- si le dysfonctionnement ou défaut résulte de la force majeure.

#### 7.5. Frais de retour :

Les frais de port relatifs aux retours de Produits sont à la charge du Client.

Les frais de main d'œuvre et ceux résultant des opérations tels que démontage et remontage des pièces ainsi que tous les autres frais ne sont pas couverts par cette garantie et demeureront à la charge du Client, sauf accord contraire, exprès et écrit de GPI.

#### 7.6. Remboursements :

Tout remboursement se fera uniquement par bon d'achat ou note de crédit à valoir sur la prochaine commande auprès de GPI.

### **Article 8 : Responsabilité**

8.1. GPI est tenue à l'égard du Client d'une obligation de moyen dans la prestation de ses services. Seule la faute lourde de GPI, son dol ou sa faute intentionnelle pourra entraîner sa responsabilité. En toute hypothèse, la responsabilité de GPI ne saurait dépasser 50 % du montant de la commande litigieuse passée par le Client.

En aucun cas GPI ne pourra être tenue responsable des dommages directs ou indirects du Client tels que perte de revenus, atteinte à l'image, perte de marché ou de clientèle, etc., en raison du fait que le Client recourt aux services de GPI ou que les Produits n'ont pas pu être fournis ou ne sont plus fournis, ou pour toute autre cause.

8.2. GPI ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des dommages survenus ou engendrés à l'occasion de l'installation et de la mise en œuvre des Produits résultant de la non-observation par le Client des notices, catalogues et autres documents fournis par GPI et plus généralement de la non-observation des règles de l'art ou d'une modification des Produits par le Client.

Le Client sera seul responsable pour une mise en service des Produits dans les règles de l'art et dans les normes et consignes de sécurités applicables. Celui-ci reste seul responsable de l'installation qui doit être en ordre de marche et conforme aux règles de l'art ainsi qu'aux directives techniques de GPI, lesquelles sont disponibles sur simple demande auprès de GPI.

- 8.3. GPI ne saurait encore être tenue responsable vis-à-vis du Client ou de tout tiers en cas d'inexécution totale ou partielle du contrat si cette inexécution est due à une tierce personne, et/ou en cas de faute / négligence du Client et/ou d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit, d'un fait du prince (telle qu'une contrainte administrative), ou de tout fait indépendant de la volonté de GPI ou échappant à son contrôle. Il en serait ainsi notamment de tout empêchement, limitation ou dérangement des services du fait d'incidents, d'explosions, de tremblements de terre, de fluctuations de la bande passante, de manquements imputables aux fournisseurs, de défaillances des réseaux de transmission, d'effondrement des installations, d'utilisations frauduleuses ou illicites des mots de passe, codes ou références fournis au Client, de piratages informatiques, d'un défaut de sécurité imputable à l'hébergeur du site internet de GPI ou au développeur, d'inondations, de pannes d'électricité, de guerres, d'épidémies, de grèves, d'embargos, ou encore d'injonctions judiciaires ou des autorités publiques. Dans de telles circonstances, GPI sera dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, de cette limitation ou de ces événements.
- 8.4. Malgré tout le soin apporté à l'élaboration des catalogues papiers et numériques (site internet), il se peut que les informations fournies contiennent des erreurs matérielles, soient incomplètes ou obsolètes. Les éventuelles erreurs ou fautes, même manifestes, n'engageront en rien la responsabilité de GPI.

## **Article 9 : Protection des données personnelles**

9.1. Des données à caractère personnel concernant le Client peuvent être recueillies par GPI lors de l'utilisation de son site internet, la prise de contact ou la commande du Client. Ces données sont soit renseignées par le Client (9.2), soit collectées au moyen de cookies (9.3). Pour la réalisation de sa mission, GPI s'assure du respect de la législation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment le règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (le « RGPD »).

9.2. Données :

Le Client est seul responsable de la confidentialité de ses données de connexion et de l'utilisation de son mot de passe. Ce mot de passe étant stocké de manière chiffrée, GPI n'y a aucun accès.

9.2.1. Utilisation des données par GPI :



La souscription à une vente, un service ou un contrat est subordonnée à la collecte par GPI auprès du Client de données à caractère personnel dont le traitement est nécessaire à l'exécution de la relation d'affaires ou d'obligations légales. Ces données pourront être traitées, enregistrées et archivées par GPI, voire communiquées à des tiers, dans le cadre de la réalisation d'un intérêt licite et légitime poursuivi par GPI ou par le tiers auquel les données sont communiquées, notamment pour la gestion du fichier de la clientèle, la gestion des contrats, du service à la clientèle, la gestion de la relation commerciale, la détection, prévention et lutte contre la fraude, les études statistiques, la gestion du contentieux et du recouvrement des créances, le règlement des prestations. Les données à caractère personnel communiquées par le Client pourront être utilisées par GPI à des fins de marketing direct (actions commerciales, publicités personnalisées, etc.) en vue d'informer le Client à propos de ses activités, articles et services, sauf opposition de la personne concernée au traitement de ses données personnelles à des fins de profilage ou de prospection, conformément aux dispositions visées aux articles 21 et 22 du RGPD.

Conformément au RGPD, le Client dispose des droits (i) d'accès, (ii) de rectification, (iii) d'effacement, (iv) de limitation, (v) d'opposition et (vi) de portabilité sur ses données. Le Client pourra faire valoir ses droits en contactant [contact@gpieurope.com](mailto:contact@gpieurope.com) et en justifiant de son identité. En cas de litige le Client dispose du droit de saisir une autorité de contrôle.

Toutes les informations concernant les traitements mis en œuvre, les données collectées, les destinataires des données ainsi que les droits dont dispose le Client sur ses données sont disponibles dans la Politique de Confidentialité.

#### 9.2.2. Utilisation des données un sous-traitant de GPI :

Lorsque la commande Client nécessite de sous-traiter le traitement de certaines données à caractère personnel de ses clients à GPI, le Client est tenu de conclure un contrat avec GPI contenant, notamment, les éléments obligatoires relatifs au traitement de données envisagé tels que durée, nature, objectif du traitement, type et sensibilité des données confiées, catégories de personnes concernées, autorisation d'accès, exigences de sécurité, limitations de transfert hors UE, etc., conformément à l'article 28 alinéa 3 du RGPD.

#### 9.3. Cookies :

GPI recourt à l'usage de cookies. Les cookies sont des fichiers informatiques stockés sur le disque dur du micro-ordinateur. Ils sont utilisés afin d'assurer la gestion du site internet de GPI et faciliter la navigation du Client. Ces cookies ne peuvent pas servir à identifier des personnes, mais seulement un appareil. En visitant le site internet de GPI, le Client accepte l'utilisation de cookies.

Le Client conserve la possibilité de refuser les cookies en configurant son navigateur internet. La durée de conservation de ces informations dans l'ordinateur du Client est de 30 jours. Le Client peut s'opposer à l'enregistrement des cookies en paramétrant son navigateur. Toutefois, certains éléments graphiques pourraient alors mal s'afficher ou certaines applications pourraient être inaccessibles.

## **Article 10 : Propriété Intellectuelle, Logiciel et Contenu**

10.1. Tout le contenu présent ou rendu disponible à travers le site internet, les catalogues et autres brochures de GPI, comme les textes, les graphiques, marques déposées, les logos, les boutons et les images, demeure la propriété de GPI et est protégé par le droit luxembourgeois de la propriété intellectuelle, d'auteur et de protection des bases de données.

Le Client ne doit pas extraire, dupliquer, diffuser et/ou réutiliser ces contenus sans l'autorisation expresse et écrite de GPI.

## **Article 11 : Nullité et divisibilité**

11.1. Si l'une des dispositions des présentes CGV s'avérait être illégale, nulle ou inapplicable en vertu de toute loi ou réglementation applicable, cette disposition serait réputée inopérante sans que cela puisse affecter les autres dispositions des présentes CGV qui resteront pleinement en vigueur.

Les parties veilleront dans pareille hypothèse à remplacer la clause écartée par une clause valable et conforme à l'économie de la première.

## **Article 12 : Tolérance**

12.1. Le fait que GPI ne se prévale pas à un moment donné de l'une des conditions des présentes CGV ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à se prévaloir ultérieurement de l'une ou de l'ensemble des dispositions des présentes CGV.

## **Article 13 : Droit applicable et compétence**

13.1. Les présentes CGV, ainsi que toutes les relations entre le Client et GPI seront exclusivement régies par le droit luxembourgeois.

13.2. En cas de litige, le Client devra s'adresser en priorité à GPI afin d'obtenir une solution amiable. A défaut, toutes contestations ou litiges de toute nature sont de la compétence exclusive des Tribunaux de Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg), même si le Client est établi dans un pays étranger.

Les Tribunaux de Luxembourg seront également compétents pour les cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

\* \* \*